



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 8382

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le marché automobile en France. L'importante chute du marché des voitures neuves en 1997 a mis les réseaux de distribution en situation précaire. Les concessionnaires et les agents de marques sont durement touchés. Il semble donc urgent de relancer ce marché, dans l'intérêt des constructeurs, des distributeurs et de l'emploi dans notre pays. Plusieurs mesures pourraient être prises. L'amortissement des véhicules, pour les entreprises, est plafonné à 120 000 francs, de plus il n'est pas dégressif. Il pourrait être à la fois déplafonné et dégressif, en incluant les véhicules automobiles à la liste des matériels prévus à l'article 39 A 1 du code général des impôts. Une extension immédiate et ponctuelle de l'amortissement exceptionnel pourrait faire partie du dispositif de relance. En ce qui concerne la TVA, trois mesures pourraient participer au soutien du marché. Il s'agit de la généralisation de la récupération de la TVA pour les acquisitions professionnelles comme les voitures, de la récupération de deux cinquièmes de la TVA indépendamment de la qualité de l'acquéreur, et de la récupération de la TVA sur les véhicules d'occasion exportés. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures de relance du marché de l'automobile neuve, et s'il souhaite retenir toutes ou certaines des mesures précédemment évoquées.

Texte de la réponse

Les difficultés du marché automobile français évoquées par le parlementaire ne sont pas liées à notre système fiscal. L'impact négatif à moyen terme des aides octroyées à ce secteur par les précédents gouvernements souligne, s'il en était besoin, que les solutions budgétaires ou fiscales ne peuvent résoudre tous les problèmes liés aux évolutions technologiques et commerciales de ce secteur d'activité et comportent des effets pervers importants. Il n'est donc pas envisagé d'instituer un nouveau régime d'aide fiscale spécifique pour répondre aux souhaits de certains professionnels de l'automobile, étant observé que les mesures préconisées concerneraient essentiellement les véhicules de tourisme utilisés par les entreprises, soit environ 30 % des voitures neuves.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8382

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4849

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 893